



Altrenogest: des médicaments vétérinaires à utiliser avec précaution

Sylviane Laurentie

► To cite this version:

Sylviane Laurentie. Altrenogest: des médicaments vétérinaires à utiliser avec précaution. Vigil'Anses, 2019, pp.1-2. anses-02366271

HAL Id: anses-02366271

<https://anses.hal.science/anses-02366271>

Submitted on 15 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Altrenogest : des médicaments vétérinaires à utiliser avec précaution



L'Anses-ANMV rappelle les précautions d'emploi des médicaments à base d'altrenogest. Ils peuvent présenter chez l'Homme des effets indésirables liés à leur action hormonale. Ainsi, les femmes enceintes ou susceptibles de l'être, et les personnes présentant des tumeurs progestérone-dépendantes connues ou suspectées ou des troubles thromboemboliques, ne doivent pas administrer ces produits eux-mêmes. Les autres utilisateurs, quant à eux, doivent impérativement porter des vêtements de protection couvrants et utiliser des gants en vinyle, néoprène ou nitrile intacts et à usage unique pour éviter tout contact avec la peau.

L'altrenogest est un progestatif synthétique, disponible en solution buvable sur prescription vétérinaire pour la gestion des chaleurs chez les équidés et les porcins.

En milieu équin, cette hormone de synthèse se trouve dans le médicament REGUMATE EQUIN®, un produit largement utilisé à la fois par les professionnels éleveurs de chevaux, afin de prévenir ou de synchroniser les chaleurs des juments, et par les cavaliers, pour diminuer les manifestations liées aux chaleurs en période de compétition. En France, ce sont près de 30 000 traitements à base de ce médicament qui sont administrés chaque année à des juments.

Dans la filière porcine, plusieurs médicaments contenant de l'altrenogest sont autorisés en France : REGUMATE®, ALTRESYN®, VIRBAGEST® et SYNCHROPLAN®. Plus de 80% des élevages français les utilisent pour assurer la synchronisation des chaleurs des cochettes (jeunes truies) nouvellement introduites dans les élevages. Ainsi, ce sont en moyenne près de 320 000 truies qui sont traitées avec ces produits chaque année.

Des effets indésirables possibles chez les utilisateurs

Comme tous les progestatifs de synthèse, l'altrenogest peut entraîner des effets indésirables chez la personne qui administre régulièrement le traitement aux animaux. Ainsi, en cas de contact répété, les symptômes possibles, tels que signalés dans les notices des produits autorisés et rapportés via les déclarations, sont les suivants :

- **Chez la femme** : risque d'interruption ou de perturbation du cycle menstruel, de contractions utérines ou abdominales, d'augmentation ou de diminution des saignements utérins, et le cas échéant de prolongation de la grossesse ;
- **Chez l'homme** : baisse de libido ;
- **Chez les deux sexes** : des signes moins spécifiques comme des maux de tête, de la fièvre, des douleurs abdominales, des nausées, des diarrhées, des vomissements et de l'urticaire.

Un rapport de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis, datant de juillet 2018, mentionne 130 cas de réactions indésirables liées à l'altrenogest entre octobre 1987 et mai 2018. En France, les déclarations d'effets indésirables chez l'Homme sont moins nombreuses : depuis 2002, seulement 8 cas, 5 dans la filière porcine et 3 dans la filière équine, principalement en lien avec des troubles menstruels et de l'asthénie ont été enregistrés dans la base de pharmacovigilance vétérinaire de l'Anses-ANMV, ou par les Centres antipoisson ou par la Mutualité Sociale Agricole, sans pour autant signifier que le risque est moindre.

Quel que soit le pays concerné, un phénomène de sous-déclaration des cas est très probable. En effet, les symptômes sont souvent peu spécifiques et le rôle du médicament vétérinaire est donc rarement suspecté. Ainsi, les personnes ne font pas spontanément le lien entre les symptômes et le fait d'être exposées à ce médicament.

Des précautions d'emploi à respecter

Les précautions d'usage énoncées dans la notice des produits à base d'altrénogest doivent donc être scrupuleusement respectées. **Ainsi, les femmes enceintes ou susceptibles de l'être ne doivent pas administrer le produit.**

De plus, ces médicaments ne doivent pas être manipulés par des personnes présentant des tumeurs progestérone-dépendantes connues ou suspectées (cancers du sein et de l'utérus) ou des troubles thromboemboliques.

La voie d'exposition principale au produit est cutanée. Par conséquent, tout contact **direct** avec la peau doit être évité, notamment chez les femmes enceintes ou susceptibles de procréer. L'utilisateur doit ainsi porter des **vêtements de protection** (gants et vêtements couvrants) pendant la manipulation du produit.

Une attention particulière doit être portée sur les gants. En effet, le produit peut passer au travers de gants poreux comme ceux en latex. Dans ce cas, le risque d'absorption transcutanée est fortement augmenté car la peau étant couverte par un matériau occlusif, la pénétration du produit est ainsi favorisée. Il est donc recommandé d'utiliser des **gants en vinyle, néoprène ou nitrile intacts, et à usage unique** afin d'éviter une contamination cutanée lors de la réutilisation des gants déjà souillés par le produit.

Lors d'aspersion accidentelle, la peau doit être lavée immédiatement à l'eau claire et au savon. En cas de contact accidentel avec les yeux, il est nécessaire de rincer abondamment à l'eau durant environ 15 minutes. Enfin, dans tous les cas, l'utilisateur doit se laver les mains après le traitement.

Sylviane LAURENTIE

Où déclarer :

Pour déclarer un effet indésirable **chez l'Homme** suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire :

<https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONSULTER :

Meg-Anne Moriceau, Jennifer Blondeau, Élodie Adamczyk, Stéphane Queffélec - La perméthrine – Le point vétérinaire - Mars 2018 / N° 383